

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
MAIRIE  
DE  
SAINT-JULIEN-lès-METZ



## Lettre d'information aux riverains de la rue Georges Hermann

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis le 26 février dernier, la société SADE, mandatée par Véolia, a entrepris d'importants travaux dans le cadre du renouvellement des canalisations et branchements AEP de la rue Georges Hermann.

Nous mettrons tout en œuvre pour réduire les nuisances occasionnées par ces travaux, mais l'avancée du chantier nécessite la mise en place provisoire d'une **stricte interdiction de stationner** sur un tronçon de la rue Georges Hermann, allant de la rue de la Paix à la rue de la Fontaine, le **vendredi 17 mai 2024 de 7h00 à 18h00**.

Ainsi, durant cette période, nous vous rappelons que le stationnement rue de la Paix demeure interdit en application de l'arrêté municipal n°24/73 du 7 mai 2024. En revanche, le stationnement est possible rue Jules Samson, côté pair et impair, en application de l'arrêté municipal n°24/75 du 7 mai 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions et nous excusons par avance de la gêne occasionnée par cette mesure temporaire.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Franck OSSWALD